



**C.A.P. des secrétaires de documentation
compte-rendu de la réunion du
17 juin 2014**

Étaient présents :

Pour l'administration : Mme Claire CHERIE, présidente ; Mme Sonia TAHIRI et Mme Martine RUAUD, représentant la direction générale des patrimoines ; Mme Patricia LANDOUR, représentant la direction générale de la création artistique ; M Arnaud PLANEILLE, représentant les Archives nationales ; M Philippe BACLE, représentant les DRAC ; Mme Marie-Anne GUICHARD-LE BAIL, chef du bureau et M Pierre MANSALIER, adjoint au chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement, Secrétariat général, assistés de Mme Valérie RODRIGUEZ et de Mme Valérie TESSIER, secrétaires de séance et gestionnaires du corps

Pour les représentants du personnel : Olivier GUERIN, Sylvie TREILLE, Christophe UNGER, titulaires CGT ; Joël TAUZIEDE, suppléant CGT ; Catherine GOUZER-VANHUMBEECK, Catherine JUBOWSKI, titulaires CFTD ; Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD.

Secrétaire adjoint de séance : SUD

1- Approbation du PV de la CAP du 20 mars 2014

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

2 – Liste des candidats admis à l'examen professionnalisée réservé « Loi Sauvadet » 2014

Références : Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Et Décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C...

Félicitations à :

- Mme Pascale DORPH-LEFEBVRE, ENS Limoges
- Mme Sandrine NEYRINCK-PELLIEUX, ENSA Versailles
- Mme Danielle CATHERINE, CNAP
- Mme Patricia RADWAN-CHINOT, Musée du Louvre
- Mme Aurélie PEYLHARD, Musée Gustave Moreau
- Mme Amélie EL MESTRI-LECHEVALLIER, DGP, Bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental
- Mme Elisa LOPEZ, BNF
- Mme Madeleine NDOBO, AN

- M Arnaud DESVIGNES, CNSMD Paris
- Mme Brigitte LEPRIEUR, ENSA Bretagne
- M Samuel MANDIN, Musée Gustave Moreau
- Mme Helena PATSIAMANIS, Musée d'Orsay
- Mme Armelle CRECELY-TEMPLIN, Château et Domaine de Versailles
- Mme Lucie TANGUY, Chantier des collections
- Mme Nadia CAMIER, ENSA Lille
- M Franck VIGNEUX, CNAP
- Mme Kahina HOFFMAN-DRIF, BNF

La CGT-Culture s'étonne que des candidats aient échoués à ce recrutement qui est selon les textes « un examen professionnel réservé », en effet les agents qui ont été autorisés à se présenter, sont en poste depuis au moins 4 ans et exercent des missions documentaires avec toute satisfaction.

La présidente de séance indique que le jury est et reste souverain, et pour le moment, elle ne peut affirmer qu'il y aura un 2e tour de recrutement.

3- Examen des titularisations dans le corps

8 Demandes ont été examinées et ont reçu un avis favorable :

- Mme Delphine FROTTIN, AD Oise
- M Franck GENESTOUX, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
- Mme Véronique GORCZYNSKI, AN Paris
- Mme Sandrine KLINGE, SG – Mission de la politique documentaire
- Mme Sarah LAGREVOL, MUCEM – Marseille
- M Gwenaél MARTIN, AD Var
- Mme Catherine MILDE, AN – Pierrefitte-sur-Seine
- Mme Patricia RUBILLAIS, BPI

4 – Examen des demandes d'intégration

Références : Art. 13 bis de la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires et Art. 29 du Décret 2009-1388 du 11 novembre 2009

2 Demandes ont été examinées et ont reçu un avis favorable :

- M Michel MATHIEU, DRAC Picardie
- Mme Catherine NOURY, Château et Domaine de Versailles

5- Examen des demandes de mutation et de détachement.

6 postes à pourvoir au départ dont 1 poste (MUCEM) qui a été retiré et sera republié ultérieurement

- M Jean-Paul JACQUES pour l'école nationale de la photographie (Arles)
- M Luc REQUIER pour les AN – Direction des fonds
- M Bruno GAHERY pour le DRASSM (Marseille)
- Mme Coralie DUSSERRE pour la Cité de la Céramique (Sèvres)
- Mme Salima AMANN pour le Musée du Louvre

6 -Examen des tableaux de réduction d'ancienneté au titre de 2013

Les chiffres :

Effectif du corps : 246

Nombre d'agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade : 15

Nombre d'agents générant des droits : 231

Nombre de mois à répartir (90% des agents générant des droits) : 207

Reliquat 2012 : 93

Total : 300

Nombre d'agents stagiaires : 17

Nombre d'agents dont le temps de présence est insuffisant, ou radiés des cadres : 14

Nombre d'agents devant faire l'objet d'un entretien professionnel : 215

Nombre de fiches reçues : 182 (84,65%)

Nombre d'agents titulaires depuis moins de 6 mois au 31/12/2013 : 16

Nombre d'agents bonifiables : 184

Nombre de fiches reçues d'agents bonifiables au 16/06/2014 : 159 (86,41%)

Nombre d'agents bonifiés par les services (réduction d'un mois) : 156

Nombre d'agents pour lesquels la réduction d'ancienneté est refusée : 2

Nombre d'agents pour lesquels la réduction d'ancienneté n'est pas renseignée : 1

Nombre de fiches non reçues d'agents bonifiables : 25

Reliquat année 2013 : 144

Tous les collègues dont les fiches n'ont pas encore été reçues par l'administration ou qui avaient été mal renseignées bénéficieront de la réduction. N'ont été écartés de la réduction d'ancienneté que les 2 cas refusés par les services.

7 – Examen des promotions au choix au titre de l'année 2014 au grade de secrétaire de classe supérieure

Conditions requises : secrétaires de documentation de classe normale ayant atteint le 6e échelon depuis au moins 1 an et justifiant de 5 ans de services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire civil de catégorie B.

Base de calcul : 97 agents promouvables

Ratio 2014 : 12%

soit 9 postes au titres de la promotion au choix et 3 postes au titre de l'examen professionnel.

Pour la promotion au choix, la ventilation par direction générale proposée par l'administration était pour cette année la suivante : 6 postes pour la direction générale des patrimoines, 1 poste pour la direction générale de la création artistique, 1 poste pour la direction générale des industries culturelles et des médias et 1 poste pour les DRAC.

Félicitations à :

- Mme Cécile BINET, C2RMF
- Mme Carole NICOLAS, Musée de Cluny
- Mme Stéphanie MAILLET-MARQUE, AN
- Mme Mireille SCHNEIDER, AN

- Mme Béatrice TUPINIER-BARILLON, Musée du Louvre
- Mme Magali TELLIER, AD
- Mme Sophie ROBERT-REVILLION, BNF
- Mme Maryline DEBORD, CNAP
- Mme Jacqueline ESTIMBRE, DRAC Languedoc-Roussillon

8 - Examen des promotions au choix au titre de l'année 2014 au grade de secrétaire de classe exceptionnelle

Conditions requises : secrétaires de documentation de classe supérieure ayant atteint le 6e échelon depuis au moins 1 an et justifiant de 5 ans de services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire civil de catégorie B.

Base de calcul : 58 agents promouvables

Ratio 2014 : 13%

soit 6 postes au titres de la promotion au choix et 2 postes au titre de l'examen professionnel.

Pour la promotion au choix, la ventilation par direction générale proposée par l'administration était pour cette année la suivante : 5 postes pour la direction générale des patrimoines et 1 poste pour les DRAC.

Félicitations à :

- Mme Françoise HUBAUT, AD
- M Christian DAVID, C2RMF
- M Thierry PIN, AN
- Mme Danielle LAOUENAN, EA Nantes
- Mme Sylvie TREILLE, SBADG
- M Patrick BOISNARD, DRAC Franche-Comté

9 - Questions diverses

A – État de précarisation des collègues entrant dans la fonction publique

La CGT-Culture a eu des remontées de situations d'agents rentrés par concours, qui sont dans les premiers échelons de la classe normale et qui font face à des difficultés de logements sur Paris : les loyers étant inabordables par rapport à leur faible niveau de revenus. Même avec des dossiers déposés au bureau du logement du ministère, ils n'obtiennent rien et sont obligés à trouver des solutions temporaires pour rester près de leur lieu de travail.

La présidente de séance est consciente de la situation et de l'état de paupérisation de certains agents mais indique que cette question devrait être portée en CHSCT ministériel.

B - Taux de pro-pro pour les promotions de grades

Contrairement aux taux qui nous avaient été avancés – au moment des négociations - soit 17% pour le passage de classe normale à classe supérieure ce qui aurait fait 16 promus et un taux de 30 % pour le passage de classe supérieure à classe exceptionnelle ce qui aurait fait également 16 promus - les taux pour cette première session post passage au NES ont été réduits à 12% pour la classe supérieure et 13% pour la classe exceptionnelle avec un choix de la part de l'administration de privilégier les postes au choix (3/4) et de ne mettre qu'1/4 des postes à l'examen professionnel. Nous avons fait entendre notre

mécontentement par rapport à ces décisions qui témoignent du peu de cas que porte l'administration dans son ensemble à notre corps administratif. Nous aurions également souhaité une répartition des postes un peu plus équilibrée entre la promotion et l'examen professionnel pour les deux grades

Les taux de Pro-Pro pour l'ensemble des corps du MCC sur une base triennale pour la période de 2015 à 2017 sont en cours de discussion et n'ont donc pas pu nous être communiqués. Mais, il faut s'attendre à ce que les taux pour les 3 années à venir soient, à nouveau, inférieurs à ceux de 2014.

Vos élu(e)s CGT

Classe normale : Christophe Unger (BNF) 01 53 79 49 01 christophe.unger@bnf.fr
Djamella Berri (Louvre) : 01 40 20 84 44 djamella.berri@louvre.fr
Joël Tauziède (AN) : 01 75 47 23 56 joel.tauziède@culture.gouv.fr
Olivier Guérin (Louvre) : olivier.guerin@louvre.fr

Classe supérieure : Sylvie Treille (SBADG) 01 40 15 35 72 sylvie.treille@culture.gouv.fr
Véronique Dignac (LRMH) 01 60 37 77 80 veronique.dignac@culture.gouv.fr